

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2010)  
**Heft:** 245-246

**Rubrik:** Dans les cantons

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**AI-AR**

- La mort du prince Sadruddin Aga Khan, en 2003, pourrait avoir des suites négatives pour la clinique d'Appenzell Rhodes-Extérieures qui l'a soigné. Sa famille réclame des dommages et intérêts. Un procès civil s'est ouvert devant le Tribunal cantonal. Les proches du prince se basent sur une expertise qui soutient que le décès est dû à une infection bactérienne causée par un traitement administré en 2002 par le médecin-chef de la clinique Paracelcus Lustmühle.



**AG**

- Les Argoviens ont rejeté à 51,2 % la réforme des communes que leur proposaient gouvernement et parlement. L'idée était d'encourager financièrement les petites communes à fusionner. Seule l'UDC combattait le projet.
- L'Argovie veut obliger Berne à durcir la lutte contre les chauffards. Le Grand Conseil exige le retrait de permis préventif à tout conducteur causant un accident grave et des cours obligatoires à chaque retrait.



**BL**

- Les finances de Bâle-Campagne se retrouveront à nouveau dans le rouge l'an prochain en raison de la crise. Le Conseil d'État a présenté un budget 2010 déficitaire de 23,2 millions de francs (10,2 millions en 2009). Il va passer en revue les charges du canton.
- Les citoyens de Bâle-Campagne ont accepté à 75,8 % d'adapter la loi cantonale à la nouvelle imposition fédérale des entreprises. Les votants ont également adopté à 82,6 % la révision à la baisse des impôts sur les héritages et les donations. Coût total pour le canton : 20 millions de francs.
- Frappé par la crise, Bâle-Campagne renvoie l'introduction de l'enseignement précoce du français à des jours meilleurs. Prévu dès la 3<sup>e</sup> année primaire à partir de la rentrée 2012, le projet « Passe-partout » ne pourra pas être lancé dans les temps en raison de la situation financière du canton. D'un coût de 17,2 millions de francs, ce projet avait été élaboré avec cinq autres cantons situés sur la frontière linguistique.
- Le Grand Conseil de Bâle-Campagne ne veut pas abolir les forfaits fiscaux pour les riches étrangers établis en Suisse sans y travailler. Le parlement cantonal a

rejeté par 40 voix contre 30 une initiative parlementaire du PS dans ce sens. En 2008, seules 6 personnes ont profité de forfaits fiscaux dans le canton, rapportant 354 000 francs dans les caisses de l'État.

- Le hooliganisme sera mieux prévenu et sanctionné. Le canton est devenu le 18<sup>e</sup> à adhérer au concordat intercantonal en la matière.



**BS**

- Le deuxième pont ferroviaire sur le Rhin à Bâle devient réalité après 13 ans de planification. Les autorités suisses et allemandes ainsi que les compagnies CFF et DB ont fêté le premier coup de pioche d'un chantier qui durera trois ans.
- Le groupe chimique bâlois Clariant, actuellement en déficit, retrouvera une « belle croissance » dès 2011, selon son patron Hariolf Kottmann.
- Les services industriels bâlois ont ouvert la plus grande centrale de récupération de chaleur en Suisse. L'installation alimentera en air chaud et froid un centre commercial et d'affaires, en traitant la chaleur dégagée par une zone industrielle voisine. D'un coût de 14 millions de francs, elle livrera 10 millions de kilowattheures, équivalant à la consommation de 5 000 ménages.



**BE**

- Les voitures ne seront pas bannies de la place de la Gare à Berne. Les citoyens ont refusé à 51 % une initiative en faveur d'une interdiction du trafic motorisé privé sur cet axe.
- Le canton de Berne a ratifié le concordat Harnos avec 51,5 % des voix. La participation est montée à 38,7 %. Désormais, onze cantons ont avalisé l'harmonisation scolaire.
- Les coûts du nouveau parc aux ours à Berne inauguré le 25 octobre ont explosé. Alors que le budget actualisé en septembre 2008 prévoyait une facture de 14,5 millions,

les autorités municipales ont avancé la somme de 23,6 millions de francs dans le pire des scénarios. La ville de Berne a ouvert une enquête administrative pour connaître les responsabilités dans cette débâcle.

- Pour la première fois depuis 1997, la ville de Berne a franchi le seuil des 130 000 habitants. Cette augmentation de la population est essentiellement due à l'arrivée de ressortissants étrangers, évolution aussi constatée dans d'autres villes.
- Berne ne sera pas le 2<sup>e</sup> canton après Glaris à introduire le droit de vote à 16 ans. Les citoyens ont refusé cette modification à 75 %.



- Les Fribourgeois n'auront pas une heure de plus pour faire leurs achats le samedi soir. Ils ont refusé à 57,7 % la révision en ce sens de la loi sur le commerce adoptée en octobre par le Grand Conseil et combattue par référendum. Lancé par les syndicats, ce dernier était soutenu par l'ensemble de la gauche, l'Union démocratique fédérale et les Jeunes démocrates-chrétiens.
- Les petits Fribourgeois n'auront pas droit à un cours de base obligatoire de 10 leçons de natation. Le Grand Conseil a refusé par 53 voix contre 25 et 4 abstentions une motion populaire dans ce sens.
- Les députés fribourgeois ont décidé à l'unanimité de faire une fleur aux cyclistes. L'aménagement de pistes ou de bandes cyclables sera obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain lors de la construction, de la réfection ou de la correction de routes cantonales.



- Les citoyens de la ville de Genève ont accepté à 61,8 % de voir l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'agrandir sur son site actuel, le Centre William Rappard. Un nouveau bâtiment devrait voir le jour sur l'actuel parking de l'organisation. Mais le scrutin n'a qu'une valeur

consultative. La ville de Genève puis le parlement cantonal devront donner leur avis. Quant aux opposants, ils vont demander l'annulation du scrutin devant le Tribunal administratif.

- La cigarette est à nouveau bannie des établissements publics genevois. Pour la deuxième fois, le peuple s'est prononcé pour l'interdiction de la fumée dans les cafés et restaurants. Les fumeurs pourront toutefois s'en griller une au fumoir. La loi est passée par 81,7 % des voix. Ce résultat confirme le scrutin de février 2008. Les Genevois avaient alors accepté à 80 % une initiative qui interdisait la fumée dans les lieux publics.
- Les Transports publics genevois (TPG) ont investi 17 millions de francs pour acquérir 720 distributeurs de billets. Ces nouveaux appareils, qui rendront la monnaie, remplaceront progressivement les anciennes machines courant 2010.
- Les citoyens genevois ont approuvé à 61,2 % le crédit supplémentaire de 113 millions de francs pour la ligne CEVA reliant Cornavin à Annemasse, le maillon manquant d'un projet de RER qui réunit les cantons de Vaud, de Genève et la Haute-Savoie voisine.



- La plus grande centrale hydraulique de pompage-turbinage de Suisse va être construite en ce début d'année dans le canton de Glaris. Le projet qui relie deux lacs (Muttsee et Limmernsee) est devisé à quelque 2,1 milliards de francs et nécessitera jusqu'à 450 ouvriers pendant sept ans. La puissance des installations dépassera celle de la centrale nucléaire de Leibstadt (AG), la plus grande de Suisse, avec 1 460 mégawatts.



- Les Chemins de fer rhétiques (RhB) renouvellent leur flotte. La compagnie ferroviaire grisonne a commandé 20 trains à automotrice auprès du constructeur thurgovien Stadler. La facture se

monte à 200 millions de francs. Ces trains remplaceront du matériel roulant âgé de 60 ans. Ils sont entièrement climatisés, accessibles aux personnes handicapées et équipés d'un système d'information aux voyageurs.

- L'exploitation d'une mine d'or dans les Grisons paraît à nouveau vraisemblable. Le groupe canadien Murray Brook Minerals a décidé de poursuivre ses recherches d'un gisement du métal précieux et va investir cette année 2,5 millions de francs dans des forages.
- L'UDC veut que les élections au Grand Conseil du canton des Grisons se déroulent à la proportionnelle. Le parti a déposé à Coire une initiative dans ce sens.



- Les Jurassiens pourraient être appelés à se prononcer sur l'introduction d'un salaire minimum pour chaque branche économique. La Jeunesse socialiste et progressiste jurassienne a déposé une initiative intitulée « Un Jura aux salaires décents » munie de 2 221 signatures. Les initiants relèvent que le Jura et le Tessin sont les cantons où les salaires pratiqués sont les plus bas de Suisse.
- Le canton du Jura ne veut pas d'une interdiction de fumer dans les établissements publics. Au nom de la liberté et du libre choix des restaurateurs, le parlement a refusé une motion socialiste visant à protéger la population contre la fumée passive, par 36 voix contre 12.



- Un homme saoul a voulu rentrer chez lui dans la nuit en grimpant sur la façade de son immeuble à Horw (LU). Mais le fêtard s'est trompé de balcon et a tenté de pénétrer dans l'appartement de ses voisins du dessous. Croyant à un cambrioleur, ceux-ci ont alerté la police. Il s'est avéré que la clé de l'homme se trouvait dans sa poche.
- La ville de Lucerne n'est plus qu'à une bonne demi-heure en voiture de Zurich. Le

## DANS LES CANTONS

▷ dernier tronçon de l'autoroute A4 entre le contournement ouest de Zurich et la frontière zougnoise a été inauguré, ce qui permet d'éviter les bouchons le long de la vallée de la Sihl.



- Les unités administratives liées à la formation post-obligatoire seront regroupées dans le canton de Neuchâtel au sein d'un Service des formations post-obligatoires. Le Conseil d'État a présenté la réforme destinée à réaliser des gains d'efficacité. Le service des formations obligatoires comportera trois offices compétents pour l'apprentissage, les lycées et les hautes écoles.

- La commune de La Tène, à l'est du lac de Neuchâtel, est prête à répondre à l'octroi par la Confédération de nouvelles concessions d'ouverture de casinos. Elle a déposé un dossier complet de réalisation auprès des autorités cantonales.



- Le canton de Nidwald a détrôné celui de Zurich au palmarès 2008 des finances publiques, selon le classement de Bilan et de l'IDHEAP.

- Les Nidwaldiens continueront à se réunir en assemblées de citoyens pour voter à main levée sur les projets communaux. À 64,8 % des voix, ils ont balayé une initiative socialiste visant à remplacer ces réunions par des scrutins populaires à bulletin secret. Aucun autre parti que le PS ne soutenait l'initiative.



- En trois ans, le nombre d'emplois dans le canton a progressé de 15 %. Concrètement, 2 361 nouveaux emplois ont été créés depuis 2005. La stratégie fiscale

d'Obwald, caractérisée par une « Flat Rate Tax » (taux unique) pour les personnes physiques et une imposition des entreprises parmi les plus basses d'Europe, s'avère payante.

- Un inconnu s'est enfui avec plusieurs milliers de francs de la Banque cantonale d'Obwald à Alpnach. Après avoir fait irruption dans l'établissement, le jeune homme a menacé en anglais les employés de la banque avec une arme à feu.

- Les Obwaldiens ont enterré à 62,3 % des voix le projet de zones d'habitation réservées aux riches propriétaires, qui avait suscité la polémique au printemps. En disant non à ce nouvel instrument visant à attirer des contribuables aisés, ils mettent un frein à la stratégie du gouvernement.



- Le budget 2010 du canton prévoit un déficit de 17,5 millions de francs pour des charges totales de 4,218 milliards de francs. Dépenses et recettes sont en hausse de plus de 100 millions par rapport au budget 2009.



- Le Schaffhousois Stefan Gysel Saxer a été nommé vigneron de l'année dans le cadre du Grand Prix du vin suisse 2009 à Berne. Avec son épouse Nadine, elle-même vigneronne, cet œnologue de 32 ans installé à Hallau incarne l'avenir du vin suisse, a estimé le jury. Ils cultivent sur 8,5 ha du riesling-sylvaner, du chardonnay, du pinot blanc, du sauvignon blanc, du pinot noir, du merlot, du cabernet sauvignon et du cabernet d'orsa. Stefan Gysel Saxer est récompensé en particulier pour son assemblage pinot blanc-chardonnay 2008, sa vendange tardive de pinot noir 2007 ainsi que son rosé de pinot noir 2008.



- Le canton de Schwyz comptait 5 647 habitants millionnaires à fin 2006. Ces personnes possédaient plus de 85 % de la fortune imposable du canton, soit environ 45 milliards de francs, selon les statistiques publiées par le département des finances. Les 83 819 personnes soumises à l'impôt dans le canton ont déclaré à fin 2006 une fortune imposable totale de 52,7 milliards de francs. À fin 2004, ce montant n'était que de 35,8 milliards de francs.



- Les Soleurois ont refusé à 67,2 % que les véhicules à moteur soient taxés à l'avenir en fonction de leur efficacité énergétique. C'est une victoire pour l'UDC qui avait saisi le référendum. Les voitures continueront d'être taxées selon leur taille.



- Le nouveau supercalculateur « Monte Rosa » a été inauguré lors d'une fête à Manno. L'appareil est capable de réaliser 141 billions d'opérations arithmétiques par seconde, réparties sur des milliers de processeurs.



- L'ancien conseiller national radical thurgovien Ernst Mühlemann est décédé à l'âge de 79 ans. Il avait siégé sous la Coupole fédérale entre 1983 et 1999 et s'était fait connaître pour son grand intérêt envers la Russie.

- Les Verts et le PS ont lancé une initiative exigeant la suppression des forfaits fiscaux pour les riches étrangers dans le canton. La

Thurgovie peut facilement se passer des forfaits, estiment les initiants. Les 115 personnes qui en bénéficient dans le canton ne paient que 0,6 % des recettes fiscales des personnes physiques.

- Le Grand Conseil thurgovien a nettement rejeté l'initiative populaire cantonale en faveur du libre choix de l'école pour tous. Seuls 10 députés sur les 113 qui ont voté se sont exprimés en faveur du projet. C'est maintenant aux citoyens de voter.



- Les citoyens uranais ont nettement refusé par 68,9 % des voix le concordat Harnos d'harmonisation scolaire. Le canton rejoint ainsi dans le camp du non ceux de Lucerne, des Grisons, de Nidwald, de Schwyz, de Thurgovie et de Zoug.

- Le milliardaire égyptien Samih Sawiris a donné le coup d'envoi à la construction de son méga-projet touristique à Andermatt. Pièce maîtresse du complexe, l'hôtel cinq étoiles Chedi devrait être inauguré durant l'hiver 2013-2014. Le complexe prévoit six hôtels avec 844 chambres et appartements, 42 immeubles avec 490 appartements, 20 à 30 villas, 2 000 places de parking et un parcours de golf de 18 trous.

- Les citoyens ont refusé à 69,4 % un assouplissement des heures d'ouverture des magasins qui aurait permis à ceux-ci de rester ouverts jusqu'à 20 h au lieu de 18 h 30. En 2001, le peuple avait déjà rejeté la libéralisation totale des heures d'ouverture.



- La justice d'instruction valaisanne a décidé de ne pas donner suite aux quarante plaintes pénales déposées contre Gregory Logean. À l'occasion de la journée contre l'homophobie, le président de l'UDC Valais avait qualifié l'homosexualité de « comportement déviant ». Le défenseur des plaignants n'exclut pas

d'aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme.

- Le canton du Valais se donne trois ans pour sécuriser la route secondaire qui relie Martigny et la plaine au col des Planches, via le renforcement des murs de soutènement et l'élargissement de la chaussée. Il va investir 2,77 millions de francs d'ici à 2012. Les communes de Martigny, Vollèges et Sembrancher, directement touchées par cet axe, seront appelées à contribution à hauteur de 925 000 francs.

- La majorité des députés au Grand Conseil valaisan ne veut pas entendre parler d'un partenariat enregistré pour personnes de sexes différents. Il a refusé un postulat de la gauche qui demandait au gouvernement de se pencher sur la question.

- Les Valaisans ont balayé à 75,2 % la loi cantonale sur le tourisme acceptée par le Grand Conseil en novembre 2008 mais contestée par référendum. Ils sanctionnent une législation aux conséquences financières incertaines pour les propriétaires de résidences secondaires.



- À 54 % des voix, les citoyens vaudois ont rejeté l'initiative « pour une police unifiée et efficace ». Vaud ne suivra pas l'exemple de Neuchâtel et Berne où la fusion des forces de l'ordre en une seule entité cantonale est en route. La voie est maintenant ouverte pour le projet du gouvernement vaudois de polices coordonnées chapeautées par un commandement cantonal unifié. Une loi devrait voir le jour avant la fin de la législature en 2012.

- Les Vaudois ont plébiscité à 70,81 % des voix la mise en place d'un accueil extrascolaire pour tous les écoliers du canton. Les communes devront organiser la prise en charge des enfants en dehors des horaires d'école. Seule l'UDC s'opposait à l'introduction de la journée continue, en raison de ses coûts.

- La ville de Lausanne étudie le tracé d'un nouveau métro (M3) pour faire face à son expansion dans les quartiers de Beaulieu et de la Blécherette. Cette option est une

alternative à une ligne de tram qui pose un sérieux problème en raison des pentes importantes et de la densité des rues et des routes.

- Les Vaudois ont nettement refusé par 64,3 % des voix la prolongation illimitée de l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg (BE). Ce résultat net n'a cependant pas d'effet contraignant sur le Département fédéral de l'énergie (DETEC), seul compétent pour prendre une décision.



- Les exécutifs cantonaux et communaux statueront désormais sur les demandes de naturalisations et non plus les législatifs. Cette réforme a été approuvée par 64 % des citoyens zougais.

- À une toute petite majorité de 50,11 %, les citoyens zougais ont rejeté le concordat Harnos d'harmonisation scolaire.



- La ligne de tram de l'ouest zurichois verra bel et bien le jour en 2011. Le Tribunal fédéral a rejeté les recours déposés par des riverains opposés au projet accepté en votation populaire en 2007 et approuvé par l'Office fédéral des transports. La ligne, d'une longueur de 3,2 km, coûtera quelque 299 millions de francs.

- La ville de Zurich veut lutter contre le vandalisme qui touche les bâtiments scolaires. D'ici à cinq ans, elle va équiper la plupart d'entre eux de caméras de vidéosurveillance. Mais les caméras ne fonctionneront que hors des heures de classe et ne filmeront que les façades extérieures des écoles. Les enregistrements, conservés une semaine, ne serviront que comme pièces à conviction en cas de plainte civile ou pénale.

- La ville de Zurich s'est déclarée officiellement candidate à l'organisation des Championnats d'Europe d'athlétisme 2014. La cité devrait sans problème se voir attribuer l'événement, faute d'adversaires.